



**BCEAO**  
BANQUE CENTRALE DES ÉTATS  
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

**Direction Générale de l'Administration et des Ressources Humaines**  
Direction du Budget et des Approvisionnements

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES**

**Z00/DBA/003/03/2022**

---

**SÉLECTION D'UN PRESTATAIRE EN VUE DE L'ACCOMPAGNEMENT DE LA BCEAO SUR  
LES SERVICES WEB D'AMAZON (AWS)**

**MARS 2022**

---

## **PREMIERE PARTIE : DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

### **I.1. Préambule**

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est l'Institut d'émission commun aux huit (8) Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), à savoir le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo. La BCEAO exerce ses activités à travers :

- le Siège, situé à Dakar ;
- une Direction Nationale dans chacun des Etats membres, comprenant une Agence Principale et une ou plusieurs Agences Auxiliaires ;
- le Secrétariat Général de la Commission Bancaire (SGCB) de l'UMOA, sis à Abidjan ;
- le Centre de Traitement Fiduciaire (CTF), sis à Yamoussoukro ;
- la Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération (RIEC), sise à Paris.

### **I.2. Contexte**

La BCEAO a décidé de réaliser, en interne, une solution de paiement, en s'appuyant sur le Cloud d'Amazon (AWS), pour le développement et l'hébergement des systèmes.

A cet égard, la BCEAO souhaite recourir à un expert certifié en architecture et en développement sécurisé d'application avec le cloud d'Amazon AWS pour former et accompagner les informaticiens affectés à la maîtrise d'œuvre du projet.

A l'issue de la prestation attendue, les résultats escomptés par la Banque Centrale sont :

- la bonne maîtrise, par ses informaticiens, des technologies de développement et des outils AWS ;
- la mise en oeuvre d'une architecture stable, sécurisée, scalable, résiliente, et hautement disponible ;
- la mise en place d'un monitoring des différents services développés et l'implémentation des axes d'amélioration de l'architecture technique ;
- l'implémentation des bonnes pratiques de développement sur AWS.

### **I.3. Objet**

Le présent dossier d'appel d'offres porte sur la sélection d'un prestataire en vue de former et d'accompagner l'équipe chargée de la maîtrise d'œuvre du projet sur la plateforme AWS, notamment pour la définition d'une architecture et le développement sécurisé, en haute disponibilité, de la solution de paiement.

### **I.4. Allotissement**

Le dossier d'appel d'offres comprend un lot unique et indivisible.

### **I.5. Visite des lieux**

Il n'est pas prévu de visite des lieux dans le cadre de cet appel d'offres.

### **I.6. Conditions de participation à l'appel d'offres**

La participation au présent appel d'offres est ouverte à toutes les entreprises éligibles, disposant de capacités techniques et financières, répondant aux exigences des termes de référence. Toutefois, les entreprises impliquées dans le financement des activités illégales, notamment le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ne sont pas autorisées à prendre part à cet appel à concurrence.

---

---

### **I.7. Groupement**

Les groupements sont autorisés dans le cadre du présent appel d'offres. Toutefois, la seule forme acceptée est le type solidaire. A ce titre, les entreprises concernées devront présenter, dans leur soumission, l'acte constitutif du groupement signé par les Parties concernées. Ce document devra indiquer, en outre, le chef de file dudit groupement.

### **I.8. Conformité des offres**

Toute offre qui ne répondra pas explicitement aux exigences du présent dossier d'appel d'offres sera rejetée pour non-conformité.

### **I.9. Période de validité des offres**

La validité des offres devra être d'au moins cent vingt (120) jours à compter de la date de leur dépôt.

### **I.10. Langue de soumission**

Les offres et tous les documents concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et la Banque Centrale, devront être rédigés en langue française.

### **I.11. Frais de soumission**

Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre. La Banque Centrale ne sera en aucun cas responsable de ces frais, ni tenue de les régler, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel d'offres.

### **I.12. Monnaie de soumission et de paiement**

La monnaie utilisée est le franc CFA. Toutefois, les soumissions valorisées en euros seront acceptées pour les fournisseurs établis hors de la zone UMOA. Cependant, pour des besoins de comparaison, toutes les offres seront converties en francs CFA.

### **I.13. Modalités de paiement**

Les conditions de paiement seront convenues entre le Prestataire et la BCEAO sur la base des différentes phases de travaux prévues dans le planning d'exécution validé par les deux Parties

### **I.14. Régime fiscal**

En vertu des dispositions des articles 28 du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), du 20 janvier 2007, 7 des Statuts de la BCEAO, 10, paragraphe 10-1 du Protocole relatif aux privilèges et immunités de la BCEAO, annexés audit Traité, 8 de l'Accord de Siège conclu le 21 mars 1977 entre le Gouvernement de la République du Sénégal et la BCEAO, et 11 de l'Accord de coopération entre la République Française et les Républiques membres de l'UMOA, du 4 décembre 1973, la Banque Centrale bénéficie, dans le cadre de ce marché, du régime de l'exonération de tous impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent dus dans les Etats membres de l'UMOA.

### **I.15. Actualisation des offres**

Au regard des évolutions technologiques, il pourra être demandé au soumissionnaire retenu de réviser son offre pour tenir compte éventuellement desdites évolutions, dans le cas où un délai de six (6) mois s'écoulerait entre le lancement de l'appel d'offres et la signature du contrat de marché.

### **I.16. Formation et transfert de compétences**

Le Prestataire retenu doit effectuer un transfert de compétences aux équipes informatiques de la Banque pour l'utilisation des services WEB d'AMAZON (AWS) conformément aux termes de référence, joints en annexe.

---

---

## **I.17. Présentation des soumissions**

Les offres devront comprendre les quatre (4) parties distinctes ci-après :

- une lettre de soumission ;
- une présentation du soumissionnaire ;
- une proposition technique ;
- une proposition financière.

### **I.17.1. Lettre de soumission**

Le soumissionnaire devra produire une lettre de soumission selon le modèle joint en annexe, précisant tous les éléments de son offre.

Cette lettre devra être signée par un responsable dûment habilité de l'entreprise soumissionnaire.

### **I.17.2 - Présentation du soumissionnaire**

Le soumissionnaire doit fournir, en particulier, des références similaires, en l'occurrence dans une institution financière telle qu'une banque centrale ainsi que les certificats des intervenants sur la plateforme AWS.

Par ailleurs, le soumissionnaire devra communiquer ses références bancaires selon un format conforme aux normes de codification bancaire internationales.

### **I.17.3. Offre technique**

Le soumissionnaire doit décrire dans son offre technique les prestations à fournir, la méthodologie de travail, ainsi que toute information complémentaire nécessaire à la bonne compréhension et à la qualité de l'offre.

### **I.17.4 Offre financière**

La proposition financière devra être exprimée hors taxes et hors droits de douane dans la monnaie de soumission précisée à l'article I.12. Elle devra inclure tous les frais de déplacement et de séjour. La Banque Centrale ne s'occupera pas de l'organisation des déplacements et du séjour du prestataire, qui devra évaluer les frais y afférents et les inclure dans son offre financière.

Les conditions devront être détaillées (en nombre ou volume horaire et prix), en faisant ressortir notamment les éléments ci-après : honoraires, frais de déplacement, frais de séjour et frais de logistique (secrétariat, télécommunication, etc.).

Toute prestation proposée par le prestataire dans son offre et pour lequel aucun prix n'est fourni sera considéré comme inclus dans l'offre principale, et ne donnera lieu à aucune facturation supplémentaire.

## **I.18. Date et heure limite de transmission des offres**

En raison de la pandémie de Covid-19, les offres seront exclusivement transmises en version PDF, par voie électronique, à l'adresse : **courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int** au plus tard le **dimanche 13 mars 2022 à minuit TU**, délai de rigueur.

Aucun pli expédié par voie postale (DHL, Chronopost, EMS, etc) ou par porteur ne sera recevable.

## **I.19. Evaluation des offres**

Une Commission des Marchés procédera au téléchargement des offres, à la vérification de conformité, à l'évaluation ainsi qu'au classement des offres reçues.

L'évaluation des offres se fera suivant les critères ci-après, par ordre de priorité :

---

- 
- le contenu de la prestation ;
  - la qualification et l'expérience du prestataire en architecture et en développement sécurisé AWS ;
  - la méthodologie et l'approche de mise en œuvre ;
  - l'offre financière.

Il sera procédé à des ajustements de prix en cas d'erreurs arithmétiques. De même, s'il y a contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fera foi.

A l'issue du dépouillement, le marché pourra faire l'objet de négociations commerciales avec le soumissionnaire pressenti.

Le montant de l'offre du soumissionnaire devra correspondre à cent pour cent (100%) de la prestation proposée.

Si l'examen n'est pas satisfaisant, l'offre sera rejetée et la Banque Centrale procédera à l'examen de la seconde soumission évaluée la moins-disante.

#### **I.20. Vérification de la qualification des candidats**

La Banque Centrale se réserve le droit de vérifier les capacités technique et financière du prestataire classé premier à exécuter le marché de façon satisfaisante.

Cette vérification tiendra compte, notamment, de la capacité et de la solvabilité financières du soumissionnaire. Elle sera fondée sur l'examen des preuves de qualification que la Banque Centrale jugera nécessaires.

#### **I.21. Attribution du marché**

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre sera la plus économiquement avantageuse pour la Banque Centrale au terme de l'analyse conjointe des propositions techniques et financières.

La BCEAO se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre et d'annuler l'appel d'offres en rejetant toutes les propositions, à tout moment, avant l'attribution du marché.

Avant l'attribution du contrat, la BCEAO se réserve le droit de procéder à une vérification du caractère raisonnable des prix proposés dans le cadre de la présente procédure.

Une conclusion négative (des prix déraisonnablement élevés ou bas) constitue un motif de rejet de l'offre, à la discrétion de la BCEAO. Dans ce cas, elle invitera le soumissionnaire classé deuxième à l'issue de l'évaluation technique et financière des offres pour des négociations.

#### **I.22. Publication des résultats et notification provisoire**

Les résultats de l'appel d'offres seront publiés sur le site internet de la BCEAO.

A cet égard, tout candidat pourra former un recours gracieux par écrit, adressé au Directeur Général de l'Administration et des Ressources Humaines, dans un délai maximum de cinq (5) jours ouvrés, à compter de la publication des résultats. Le recours ne peut porter que sur l'attribution du marché. Le délai de réponse de la BCEAO est de dix (10) jours maximum. Passé ce délai et sans une réponse de la BCEAO, le recours devra être considéré comme rejeté.

Dans l'attente de l'issue d'un éventuel recours, une notification provisoire sera adressée au soumissionnaire pressenti.

#### **I.23. Notification définitive du marché**

---

---

L'attribution du marché sera notifiée au soumissionnaire retenu. Un contrat pourra lui être soumis pour signature. La date de signature du contrat par les deux Parties constitue le point de départ des délais contractuels d'exécution du marché.

#### **I.24. Lieu(x) de la prestation**

Les prestations se dérouleront à distance et au besoin en présentiel, dans les locaux du Siège de la BCEAO, sis à l'avenue Abdoulaye FADIGA, à Dakar (SENEGAL).

#### **I.25. Délai d'exécution des prestations - Pénalités**

Les délais d'exécution des prestations devront être convenus d'accord parties et commenceront à courir à compter de la date de signature du contrat.

Ces délais devront être scrupuleusement respectés sous peine d'application d'une pénalité égale à un millième (1‰) du montant de la commande, par jour calendaire de retard.

Toutefois, le montant de ces pénalités ne pourra excéder trois pour cent (3%) du prix du marché.

#### **I.26. Assurance**

Le prestataire devra souscrire, à sa charge, des polices d'assurance valables pendant toute la durée du contrat. Ces polices d'assurance devront couvrir au moins les risques de transport et de livraison.

#### **I.27. Propriété des documents et droits d'auteur**

Les documents et les livrables fournis par le soumissionnaire retenu dans le cadre de l'exécution de sa mission resteront propriétés de la Banque Centrale.

Les droits d'auteur pour tous les documents préparés par le prestataire restent sa propriété. Toutefois, le prestataire autorise la Banque Centrale, sans préalable, à utiliser ces documents pour la réalisation d'autres prestations similaires ou supplémentaires, sans qu'il puisse prétendre à quelque indemnité que ce soit.

Le prestataire retenu est censé avoir reçu l'autorisation écrite des détenteurs des procédés brevetés ou protégés, des droits de licences et autres, utilisés par lui dans le cadre du présent marché. La responsabilité de la BCEAO ne saurait en aucun cas être engagée à l'occasion d'un litige à ce sujet.

#### **I.28. Litiges et contestations**

Les Parties s'efforceront de régler à l'amiable tout différend né de l'exécution ou de l'interprétation du marché.

A défaut de règlement à l'amiable, le différend sera, de convention expresse, soumis à l'arbitrage selon le Règlement d'arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) et tranché par un (1) arbitre ad hoc désigné conformément à ce Règlement.

L'arbitrage se déroulera en langue française à Dakar (Sénégal), selon le droit sénégalais.

Les frais de l'arbitrage seront à la charge de la Partie succombante.

#### **I.29. Informations complémentaires**

Pour toute demande d'informations complémentaires, les soumissionnaires pourront prendre l'attache de la Direction du Budget et des Approvisionnements, par courriel au moins cinq (5) jours calendaires avant la date limite de dépôt des offres à l'adresse : **courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int**.

Toute demande de renseignements parvenue au-delà du délai précité ne sera pas prise en compte.

---

Les questions formulées ainsi que les réponses apportées seront mises en ligne sur le site Internet de la BCEAO à l'adresse [www.bceao.int](http://www.bceao.int). A ce titre, les candidats sont invités à visiter régulièrement le site.

### **I.30. Confidentialité**

Dans le cadre du présent marché, chaque partie s'engage à préserver le caractère confidentiel de toute information communiquée comme telle. Ainsi, le prestataire est tenu notamment de :

- garder confidentiels tous documents et informations de quelque nature qu'ils soient, qui lui ont été communiqués par la BCEAO ou dont il a eu connaissance, quels qu'en soient la forme, le support et le contenu, dans le cadre de l'exécution de ses prestations ;
  - n'utiliser ces documents et informations qu'aux seules fins d'exécuter le marché. En conséquence, même après la cessation du contrat, le prestataire ne peut les communiquer à des tiers ou les exploiter dans ses relations avec ceux-ci, sans avoir obtenu, au préalable, l'autorisation écrite de la BCEAO ;
  - prendre toutes les dispositions nécessaires, notamment auprès des membres de son personnel appelés à prendre connaissance de ces documents ou à connaître ces informations, et dont le prestataire répond entièrement en la matière, pour prévenir et éviter leur divulgation à des tiers, de quelque manière que ce soit ;
  - restituer, sans délai à la BCEAO, à sa demande, au terme de l'exécution de la présente mission ou à la date de prise d'effet de la protection, les documents, rapports, données et autres informations qu'elle juge confidentiels.
-

---

## DEUXIÈME PARTIE : TERMES DE REFERENCES

### II - SERVICES ATTENDUS

Le prestataire qui sera retenu à l'issue de l'appel d'offres, objet des présents termes de référence, devra fournir à la Banque Centrale, les prestations ci-après.

#### II-1. Formation en architecture cloud sur AWS

- Présentation du cadre *AWS Well-Architected* ;
- Présentation et mise en oeuvre du pilier Sécurité ;
- Présentation et mise en oeuvre du pilier Efficacité des performances ;
- Présentation et mise en oeuvre du pilier Fiabilité ;
- Présentation et mise en oeuvre du pilier Excellence opérationnelle ;
- Présentation et mise en oeuvre du pilier Optimisation des coûts ;
- Architecture *event-driven* ;
- Architecture d'applications sans serveur ;
- Mise à l'échelle des architectures sans serveur ;
- Sécurisation et surveillance des architectures sans serveurs.

#### II-2. Formation en développement *Cloud* sur AWS

- Présentation et mise en oeuvre des bonnes pratiques de développement sur AWS ;
- Présentation et mise en oeuvre des bonnes pratiques de développement des fonctions lambda et des machines d'états, et *steps functions* ;
- Formation sur l'utilisation avancée des services AWS, notamment en matière de *DevOps Cloud*, optimisation de performances et coûts ;
- Sécurité dans les développements d'applications sur AWS.

#### II-3. Définition d'une architecture applicative pour la solution de paiement

- Choix des services AWS appropriés ;
- Dimensionnement des services de stockage utilisés ;
- Respect des principes énoncés par le cadre *Well-Architected* d'AWS pour les différents piliers ;
- Communication asynchrone avec SQS, SNS et *EventBridge*.

#### II-4. Assistance dans le développement de la solution de paiement

- Orientation sur les choix des services AWS adéquats pour les besoins de développement de la solution de paiement ;
- Transfert de compétence sur les bonnes pratiques de développement avec les fonctions lambda ;
- Aide à l'optimisation des codes sources pour une meilleure performance de la future solution.

#### II-5. Contrôle qualité des livrables

- Accompagnement des équipes dans la mise en place de bonnes pratiques de développement et de codage ;
- Réalisation de la revue de code en relation avec l'équipe de développement.

#### II-6. Accompagnement à la mise en production de la solution de paiement

- Partage d'expériences et des bonnes pratiques en matière de mise en production de solutions *Cloud* ;
  - Assistance à la mise en production de la solution de paiement sur AWS ;
  - Proposition de solutions d'optimisation des coûts de production pour la solution de paiement sur AWS.
-

### **III- PROFIL DU PRESTATAIRE**

Le soumissionnaire devra justifier d'une expérience avérée dans la fourniture des prestations susmentionnées, sur des projets et dans des institutions financières similaires à la BCEAO, et présenter des références en la matière.

Le prestataire doit être certifié en architecture et en développement sécurisé AWS, et produire dans son offre les attestations y relatives.

### **IV - CONTRAINTES D'INTERVENTION**

Les soumissionnaires devront préciser dans leurs offres l'estimation de la durée de réalisation des prestations attendues. Toutefois, cette durée ne devrait pas excéder une année.

Le démarrage de la mission est prévu pour le 1<sup>er</sup> avril 2022.

Le prestataire retenu travaillera avec l'équipe de la BCEAO chargée de la maîtrise d'œuvre du projet.

---

---

**Annexe : Formulaire de soumission de la proposition technique**

Lieu, Date

A l'attention de :

**MONSIEUR LE DIRECTEUR DU BUDGET ET DES APPROVISIONNEMENTS**

E-mail : [courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int](mailto:courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int)

**Objet : SÉLECTION D'UN PRESTATAIRE EN VUE DE L'ACCOMPAGNEMENT DE LA BCEAO SUR LES SERVICES WEB D'AMAZON (AWS)**

Nous soussignés,.....proposons de fournir les services d'un consultant pour la mission indiquée ci-dessus.

Nous soumettons par la présente, une proposition technique et une proposition financière.

Nous déclarons, par la présente, que toutes les informations et affirmations faites dans cette proposition sont authentiques et acceptons que toute déclaration erronée puisse conduire à notre disqualification.

Si des négociations se tiennent durant la période de validité de la proposition, nous nous engageons à négocier sur la base de l'expert désigné dans notre proposition.

Notre proposition engage notre responsabilité et, sous réserve des modifications résultant des négociations du marché, nous nous engageons, si notre proposition est retenue, à commencer la prestation, au plus tard à la date convenue lors des négociations.

Signataire mandaté

Nom et titre du signataire

---